

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNÉMENT SUPÉRIEUR. DE LA RECHERCHE FT DE L'INNOVATION

RECTORAT

Division des personnels enseignants du premier degré

> Bureau de Gestion Collective

Réf.: DPE1/2019-N°1875

Jean RAMERY
Chef de division

Dossier suivi par :

Nadine PALMOT Tél.: 05 94 27 20 33 nadine.palmot@ac-guyane.fr

ALI Nafiza Tél.: 05 94 27 20 44 nafiza.ali@ac-guyane.fr

Muriel DRAYTON
Tél.: 05 94 27 20 45
muriel.drayton@ac-guyane.fr

Viviane SINAĪ Tél: 0594,27,21,06 viviane.sinai@ac-guyane.fr

B.P. 6011 97306 Cayenne Cedex



Cayenne, le 05 Février 2019

Le Recteur de l'académie de Guyane Chancelier des Universités Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Enseignantes et Enseignants du 1er degré de l'académie

S/c de Madame la Directrice d'Académie Adjointe Des Services de l'Education Nationale

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs de l'Education Nationale

S/c de Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissement

S/c de Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'établissements spécialisés

Objet : Mouvement complémentaire des instituteurs(trices) et professeurs(seures) des écoles par Exeat et Ineat directs non compensés – Rentrée scolaire 2019.

Texte de Référence : - Bulletin Officiel spécial n°5 du 08 novembre 2018 :

 Circulaire départementale du 29 novembre 2018, relative au changement de département des enseignants du 1er Degré par voie de permutation informatisée pour la rentrée scolaire 2019.

P.J.: Annexe 1 : Notice de renseignement de demande d'EXEAT (Départ de Guyane)
Annexe 2 : Notice de renseignement de demande d'INEAT(Entrant en Guyane)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, les dispositions en vigueur relatives au changement de département des instituteurs et professeurs des écoles titulaires par voies d'exeat et d'ineat non compensés, pour la prochaine rentrée scolaire 2019.

Il vous appartient d'informer les personnels de votre établissement ou de votre école des conditions de participation.

Après réception des résultats du mouvement interdépartemental le 04 mars 2019, un mouvement complémentaire par exeat et ineat non compensés, peut être organisé si la situation prévisible des effectifs d'élèves dans le département le justifie en tenant compte de l'équilibre postes-personnes du département et de l'académie.

Les enseignants peuvent solliciter jusqu'à <u>six départements différents et/ou limitrophes</u>, classés par ordre préférentiel de 1 à 6 <u>au même rang que la phase interacadémique</u>. Il est important de fournir autant de pièces justificatives que de départements demandés.

1 - PERSONNELS CONCERNES:

- 1. Les enseignants qui ont participé aux opérations du mouvement interdépartemental pour un rapprochement de conjoint et qui n'ont pas obtenu satisfaction au niveau national.
- 2. Les enseignants dont la mutation du conjoint a été connue après le 31/01/2019 et qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'un rapprochement de conjoint.

Pour ces deux cas, la demande doit porter sur le département d'exercice professionnel du conjoint ou sur un département limitrophe.

- 3. Les enseignants demandant un ineat/exeat pour raisons médicales (Handicap conjoint et/ou enfant) doivent transmettre sous pli confidentiel leur demande accompagnée de tous les justificatifs nécessaires auprès du médecin Conseiller Technique, Docteur Claire GRENIER (0594.27.21.10).
- 4. Les enseignants demandant un exeat au titre du rapprochement de conjoint, ayant exercé au moins trois ans dans l'académie, bénéficieront d'une étude particulière de leur dossier.
- 5. Les enseignants demandant un exeat au titre de convenances personnelles, ayant exercé au moins trois ans dans l'académie, bénéficieront d'une étude particulière de leur dossier.

II - PROCEDURE

Le dossier doit comprendre les documents suivants :

- · la notice de renseignement d'exeat ci-jointe en annexe 1,
- Un courrier de demande d'exeat motivée, adressé à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Guyane, sous couvert de l'inspecteur(trice) de l'Education Nationale de votre circonscription.
- Un courrier de demande d'ineat motivée, adressé sous mon couvert, à la Direction académique des Services de l'Education Nationale sollicitée (vous devez nous faire parvenir un courrier pour chaque département sollicité). Les mêmes pièces justificatives devront être fournies pour chacun de ces départements.
- Une fiche de synthèse informatisée, délivrée par vos soins.
- Une enveloppe 21x29,7 (format A4) timbrée au tarif en vigueur, libellée à l'adresse de chaque Inspection Académique ou Rectorat demandé.

Les données personnelles (séparation de conjoints, motifs graves liés à l'état de santé ou à la situation familiale) devront êtres justifiées par des pièces justificatives (cf. Circulaire départementale relative au changement de département des enseignants du 1er Degré par voie de mutation informatisée pour la rentrée scolaire 2019 du 29 novembre 2018, citée en référence).

IMPORTANT

Il est vivement conseillé de contacter la Direction Académique du département souhaité, afin de connaître les modalités de la procédure mise en place dans ce département, en particulier les délais appliqués et les pièces justificatives supplémentaires.

J'attire votre attention sur le fait que chaque demande d'ineat sera transmise par le Bureau des Actes Collectifs de la Division du Personnel Enseignant du 1er Degré de la Guyane. Cela signifie concrètement, qu'aucune demande d'ineat ne doit être adressée directement à la Direction académique des Services de l'Education Nationale du département que vous souhaitez intégrer.

Les personnels de catégorie A détachés dans le corps de professeurs des écoles, ne sont pas autorisés à participer aux opérations du mouvement complémentaire.

III - DEMANDE D'INEAT EN VUE D'UNE AFFECTATION EN GUYANE

Les dossiers transmis par votre Académie d'origine, doivent comporter les pièces suivantes :

- Un courrier de demande d'ineat, sous couvert de Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de votre académie d'origine, à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Guyane,
- Une promesse d'exeat, (après résultat CAPD de votre académie d'origine).
- La notice de renseignement (Annexe 2).
- Votre fiche individuelle de synthèse informatisée.
- Votre dernier rapport d'inspection.

IV - CALENDRIER

Votre dossier de demande d'exeat ou d'ineat doit parvenir complet à :

RECTORAT DE LA GUYANE

Division des Personnels Enseignants du 1er Degré **Bureau des Actes Collectifs**

Pour le Vendredi 22 mars 2019, délai de rigueur.

Tout dossier parvenu au delà de cette date, ne sera pas examiné.

Le changement de département deviendra effectif uniquement si l'exeat et l'ineat sont accordés par les Directeurs Académiques respectifs.

Pour le Recteur et par délégation

La Directrice Adadémique Adjointe Education Nations

des Serv







MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE INTERDEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE

Demande d'EXEAT

Ce formulaire est à renseigner et à retourner par la voie hiérarchique à la Division des Personnelles Enseignants du Premier Degré (DPE1) au Rectorat de Guyane;

Aucune demande ne doit être adressée directement au(x) département(s) sollicité(s).

Il devra être accompagné des pièces justificatives demandées.

Votre demande devra être déposée avant le 22 mars 2019. Au delà de cette date, sont recevables <u>exclusivement les demandes relevant d'une situation nouvelle</u>.

☐ Madame	☐ Monsieur			
NOM :	No	m patrony	/mique	
Prénom(s):				
Adresse actuelle :			œ	
Code Postal :	Ville :			
Date de naissance :/	/Lieu de naissa	ance :	•••••	
Téléphone domicile :		Porta	able :	••••••
Adresse électronique :		@		
Demande formulée au tit	re de :			
☐ Rapprochement	de conjoints			
□ Handicap :	□ Vous □ Conjoi	nt	□ Enfant	
Avez-vous obtenu l	a majoration de 800 p	oints?	□ Oui	□ Non
□ Vous	☐ Conjoint	□ €	nfant	
□ CIMM (Centre de	es intérêts matériels et	t moraux)	
□ Convenances pe	rsonnelles			
Participation aux permutations nationales : (Rentrée scolaire 2018-2019		□ OUI. Barène obtenu :		
Département(s) sollicité(s	;)			
1	4	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *		
2	5			
3				

	SITUA	ATION PERSON	NELLE
□ PACS , Date	Marié(e),	Date	□ Célibataire
□ Divorcé(e)	☐ Veuf (veu	ıve)	☐ Vie maritale
(Joindre impérativen	nent les pièces justifica	tives)	
Nombre d'enfants de	e moins de 20 ans au 01	I/09/2019 (y co	mpris à naître) :
dont enfant(s) handi	capé(s) :		
Date de naissance d	es enfants :		
	•••••		
	SITU	JATION ADMIN	ISTRATIVE
Affectation actuelle :		***************************************	
Date d'entrée dans le	département de la Guyan	ie:/	
Position actuelle :	□ activité	□ disponib	ilité, Date de début :///
	□ Congé parental	□ autre (à	préciser)
	☐ congé marternité pr	⁻ évu, Dates :	
Grade :		•••••	Echelon :
Fonction exercée (ad	djoint, directeur, enseignar	nt spécialisé) : .	
	TIT	RES PROFESS	SIONNELS
Etes-vous inscrit(e) su	ur la liste d'aptitude de dire	ecteur d'école a	u titre de l'année 2018-2019 : □ OUI □ NON
Directeur(trice) d'établ	lissement spécialisé :	□ OUI	□NON
A.S.H. (préciser l'option	on) :	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Date d'obtention ://
			Date d'obtention ://
CAFIPEMF (préciser l'	'option) :		Date d'obtention :/
	: anglais, espagnol, allem	iand:	Date d'obtention :/





MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE INTERDEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE

Demande d'intégration dans le département de la Guyane

Ce formulaire est à renseigner et à retourner par la voie hiérarchique à la Division des Personnelles Enseignants du Premier Degré (DPE1) au Rectorat de Guyane;

Aucune demande ne doit être adressée directement au(x) département(s) sollicité(s).

Il devra être accompagné des pièces justificatives demandées.

Votre demande devra être déposée avant le 22 mars 2019. Au delà de cette date, sont recevables <u>exclusivement les demandes relevant d'une situation nouvelle</u>.

☐ Mad	lame	☐ Monsieur			
NOM :.		No	m patrony	mique	
Prénor	m(s) :				
Adress	e actuelle :	•••••		***************************************	••••••
Code F	Postal :	Ville :		***************************************	
Date de	e naissance :/	/Lieu de naissa	ance :		
Téléph	one domicile :	•••••	Porta	ıble :	
Adress	e électronique :		@		
Demar	nde formulée au titre	de :			
	☐ Rapprochement d	e conjoints			
	∃ Handicap : (compl	éter l'annexe 2 🗆	l Vous	□ Conjoint	□ Enfant
A	vez-vous obtenu la	majoration de 800 p	oints?	□ Oui	□ Non
	□ Vous □	l Conjoint	□ Er	nfant	
☐ CIMM (Centre des intérêts matériels et moraux)					
☐ Convenances personnelles					
Particir	nation aux nermutati	ons nationales :		Baràna abtany	
Participation aux permutations nationales : (Rentrée scolaire 2018-2019			□ OUI. Barène obtenu :		
Comm	une(s) sollicitée(es)				
1	•••••	4		•••••	
2		5	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	
3	•••••	6		•••••	

SITUATION PERSONNELLE					
□ PACS , Date		□ Célibataire			
□ Divorcé(e)	□ Divorcé(e) □ Veuf (veuve) □ Vie maritale				
(Joindre impérative	ment les pièces justificatives)				
Nombre d'enfants de	e moins de 20 ans au 01/09/2019 (y compris à naître) :			
dont enfant(s) hand	icapé(s) :				
Date de naissance d	les enfants :				

	SITUATION AI	DMINISTRATIVE			
Affectation actuelle : .					
	département de la Guyane :				
Position actuelle :		ponibilité, Date de début ://			
	,				
	☐ Congé parental ☐ aut	re (à préciser)			
		s://			
Grade :		Echelon :			
Ancienneté générale	de services au 01/09/2019 :				
Fonction exercée (ad	djoint, directeur, enseignant spécialis	sé) :			
	TITRES PRO	FESSIONNELS			
Etas yous inscrit(a) su	ur la lista d'antituda da dinactaur d'éa				
		cole au titre de l'année 2018-2019 : ☐ OUI ☐ NON			
Directeur(trice) d'étab	•	□ NON			
		Date d'obtention :/			
CAFIPEMF généraliste :					
		Date d'obtention :/			
		Date d'obtention :/			
Autres (preciser) :		Date d'obtention ://			
Précisez si vous souh	aitez travailler à temps partiel :				
- de droit :	□ 50 %	□ 75 %			
 sur autorisation 	□ 50 %	□ 75 %			
Je reconnais avoir pri d'obtention de l'exeat	is connaissance des dispositions rè et de l'ineat à rejoindre le poste qui r	eglementaires relatives aux mutations et m'engage en cas me sera attribué dans le département demandé.			
Fait à	, le				
Signature de l'intéress	sé(e)				

CADRE RESERVE : A COMPLETER PAR LE SERVICE GESTIONNAIRE DU DEPARTEMENT D'ORIGINE
□ Exeat accordé
□ Exeat refusé
☐ Exeat différé (préciser la date de décision) :
Observations complémentaires :
Certifié exact après vérification et correction(s) éventuelle :
Fait à
L'Inspecteur(trice) d'académie,
Directeur(trice) des Services Départementaux
de l'Education Nationale de

Dossier à retourner à :

Direction des servoices départementaux de l'éducation nationale de Guyane
Division des Personnels Enseignants du 1er Degré
Bureau des Actes Collectifs
Route de Baduel – Site Troubiran - B.P. 6011
97306 CAYENNE CEDEX

Avant le 22 mars 2019

ièces attendues (tout dossier incomplet ne sera pas traité)	
☐ Un courrier de demande d'INEAT à l'attention de Monsieur Le Recteur, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Guyane	es des
☐ Une copie du courrier de demande d'EXEAT à l'attention de l'inspecteur(trice) d'académie, Directeu Académique des services départementaux du département d'origine.	ır(trice)
☐ Le formulaire dûment complété par le demandeur et certifié par le service gestionnaire du département d'o	rigine.
□ La fiche de synthèse du demandeur.	
□ Des pièces justificatives suivant les situations.	
ATTENTION : aucune demande ne doit être adressée directement au département de la Guyane.	

ANNEXE 2



FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXAMEN PARTICULIER AU TITRE DU HANDICAP (RQTH)

(dans le cadre d'une demande d'INEAT en Guyane)

A faire compléter par le médecin de prévention de son département d'origine



NOM d'usage : NOM de famille : Adresse actuelle : Affectation actuelle :	Né(e)	le/			
☐ Reconnaissance du handicap (RQTH) :	□ Oui	□ Non			
	□ Vous	☐ Conjoint	□ Enfant		
Avez-vous obtenu la majoration de 800 points ? Autres ?		□ Non			
Date d'effet ou date du dépôt de la demande pour l Départementale des Personnes Handicapées (MDI	es dossiers e	n cours d'instructio	n par la Maison		
Date :/					
Signature de l'intéressé(e) :					
Partie réservée au Médecin de Prévention des Personnels du département d'origine du candidat à la mutation					
Le dossier médical :					
☐ relève de l'attribution d'une bonification a	u titre du han	dicap de 800 point	ts.		
☐ relève de l'attribution d'une bonification au titre du handicap de 100 points.					
☐ ne relève pas d'une bonification au titre du handicap.					
Observations éventuelles sur l'opportunité de la mutation au titre du handicap ou de la raison médicale (amélioration ou non sur la situation de la personne) :					
	***************************************		•••••		
Date :/					
Signature et cachet du Médecin :					